

À l'attention de Madame Marisol TOURAINE
Ministre des Affaires sociales, de la Santé
et des Droits des femmes
Ministère
14, av Duquesne
75007 Paris



Paris, le 3 mars 2015

GISÈLE JOURDA

N°/Ref: GJ/CR 2015/0301

Madame la Ministre,

SÉNATRICE DE L'AUDE

Je prends la liberté de vous écrire aujourd'hui afin de vous interroger sur les mesures concrètes que le gouvernement entend prochainement prendre pour réformer le Régime social des indépendants.

**1ÈRE AJOINTE
AU MAIRE DE TRÈBES**

Vous le savez, la réforme précipitée de 2008, bien que considérée par la commission des comptes de la sécurité sociale comme « *l'une des plus importantes réformes de structure et de simplification pour les usagers de l'histoire de la sécurité sociale* », s'est traduite par des dysfonctionnements graves décrits dans plusieurs rapports publics. La Cour des comptes est même allée jusqu'à qualifier le démarrage du nouveau régime de « *catastrophe industrielle* ».

Créé le 7 novembre dernier par des commerçants de Carcassonne, le collectif des Pendus rassemble aujourd'hui près d'un millier de commerçants et d'artisans et s'est étendu sur plusieurs régions. La métaphore du pendu vise à dénoncer l'alourdissement des cotisations du RSI, ainsi que les erreurs de gestion des dossiers et les lourdeurs administratives. Ils soulignent les nombreux dysfonctionnements du RSI (Indemnités journalières non versées, carte vitale non délivrée, retraites non payées, envoi massif d'huissiers à tort, concussion, aucun moyen de communications etc...) et appellent à y remédier au plus vite.

Certes, le RSI ne reste pas sourd à ce mécontentement qui croît. Mais sans décision politique d'envergure, peu de réponses peuvent être apportées. Affirmer à juste titre que la situation et la qualité de ses services se sont améliorées depuis 2013 ne suffit plus.



Vous l'avez récemment évoqué dans une réponse apportée à une question d'actualité sur ce sujet à l'Assemblée nationale, une remise à plat de l'ensemble des caisses de régime de Sécurité sociale est en cours.

Ainsi, je me permets d'insister pour que les mesures préconisées par le Rapport d'information n° 597 des sénateurs Jean-Pierre GODEFROY et Jean-Noël CARDOUX, fait au nom de la mission d'évaluation et de contrôle de la sécurité sociale et de la commission des affaires sociales, déposé le 11 juin 2014, rencontrent une étude attentive.

Je me permets de vous les rappeler sommairement :

1/ Clarifier la répartition des rôles entre le RSI et les URSSAF pour le recouvrement des cotisations

- A l'égard des cotisants, afficher clairement l'intervention des URSSAF pour le compte du RSI
- Dans la répartition des tâches au sein de l'Interlocuteur social unique, définir les procédures et les compétences pour limiter les allers-retours des dossiers
- Investir dans la modernisation des systèmes d'information pour mettre à la disposition des agents la vision complète d'un dossier
- Mettre en place les conditions d'un pilotage unique des caisses locales du RSI
- Afficher clairement les objectifs à l'égard des organismes conventionnés pour la gestion du risque-maladie, renforcer la mutualisation et aller vers l'unification

2/ Des cotisations plus compréhensibles pour les affiliés : Rapprocher le paiement des cotisations de la perception du revenu

- Développer le calcul des cotisations sur la base de l'estimation des revenus de l'année en cours
- Mentionner systématiquement cette possibilité sur les appels de cotisations
- Développer cette pratique chez les « professionnels du chiffre »

3/ Des partenaires mobilisés : Renforcer l'implication des experts comptables

- Développer le provisionnement des cotisations une fois le résultat connu
- Prévoir une lecture sociale des résultats de l'entreprise

4/ Développer d'autres relais d'information et de médiation

- En fonction des situations locales, conclure des conventions pour développer l'information et la médiation dans un dispositif de proximité à l'égard des assurés

5/ Des procédures modernisées : Entrer résolument dans l'ère numérique

- Développer le recours à la dématérialisation pour la déclaration et le paiement des cotisations
- L'imposer pour les affiliés qui optent pour une cotisation minimale



6/ Des procédures allégées : Renforcer la collaboration avec les services fiscaux

- Faciliter et formaliser l'accès aux informations des agents des différents réseaux (Urssaf/DGFIP)
- Unifier à terme les déclarations sociale et fiscale
- Rapprocher les assiettes sociale et fiscale

7/ Une protection sociale mieux connue : Organiser une campagne d'information sur les droits sociaux des indépendants et sur la dématérialisation

8/ Recueillir les dividendes de la réforme en améliorant l'efficience du réseau : Affecter des ressources stables et pérennes à l'équilibre des régimes de base

Une remise à plat du RSI dans sa globalité s'impose et la mise en place rapide d'un moratoire apparaît comme une solution transitoire nécessaire.

Madame la Ministre, le député frontiste du Gard a déposé une proposition de loi « *tendant à limiter certaines pratiques du Régime Social des Indépendants à l'encontre des travailleurs indépendants* ». Nous ne pouvons pas les laisser se saisir de cette question sans donner aux commerçants, artisans et autres professions indépendantes les solutions d'envergure qu'ils réclament de toutes leurs forces.

Je tiens à vous assurer de tout mon soutien pour mettre en place ces réformes indispensables.

Je suis à votre disposition pour tout échange sur ces questions. Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Gisèle JOURDA